

bulletin de la bibliothèque nationale du québec

Montréal - Volume 8, numéro 4 - décembre 1974



MEILLEURS VOEUX

UN NOUVEAU CONSERVATEUR EN CHEF À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

La Bibliothèque nationale a vogué sans capitaine, comme un vaisseau à la dérive, depuis la fin de janvier 1973. Enfin, aux derniers jours du mois de juillet cette année, un conservateur en chef était nommé: monsieur Jean-Rémi Brault.

Le monde des bibliothèques le connaît bien et celui de l'enseignement aussi. Le personnel de la bibliothèque avait déjà l'avantage de bénéficier de la compétence de monsieur Brault, comme coordonnateur des services techniques, depuis près de deux ans. Il avait sous sa responsabilité, la moitié de l'effectif, c'est-à-dire environ 60 personnes sur 120 et huit services distincts.

À ceux qui le connaîtraient moins, nous apprendrons peut-être qu'il est né à Verdun, que ses études classiques se sont déroulées successivement au Séminaire de Sainte-Thérèse, au Collège de Montréal, puis au Séminaire de Philosophie. Il a poursuivi des études en bibliothéconomie, en pédagogie et en histoire, depuis 1951 jusqu'en 1961.

Concurremment, il était professeur d'histoire et directeur de bibliothèque au Séminaire de Sainte-Thérèse, devenu le Collège Lionel-Groulx, de 1957 à 1970. Ensuite, il devint assistant au directeur des Services pédagogiques et directeur du Centre des médias d'enseignement au Collège Montmorency, de 1970 jusqu'à son entrée à la Bibliothèque nationale, en septembre 1972.

Il a servi comme consultant auprès de nombreuses institutions d'enseignement de même qu'auprès du ministère de l'Éducation du Québec.



Monsieur Jean-Rémi Brault, conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec.
(Photo Service de microphotographie)

Les Associations professionnelles connaissent sa participation active tant à l'étranger qu'au Québec. L'American Library Association et la Catholic Library Association le comptent parmi leurs membres.

Ayant activement oeuvré au sein de la Fédération des collèges classiques, il est co-fondateur de la Centrale des bibliothèques, Président de la Commission de révision des objectifs et des structures de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), il a amené cette association à se redéfinir et est devenu, en octobre 1973, le premier président de l'Association pour l'Avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED).

Sa vaste expérience et sa connaissance déjà approfondie du milieu particulier de la Bibliothèque nationale du Québec laisse espérer le meilleur sort à l'équipe qui a maintenu cette institution trop longtemps privée d'un chef. Nous souhaitons à monsieur Jean-Rémi Brault le succès dans ses nouvelles et importantes fonctions. Il a eu le temps d'en prendre la mesure et de connaître la qualité de la collaboration qu'il peut attendre de son personnel.

Roland Auger.



Féerie d'hiver
(Photo Service de microphotographie)

SOMMAIRE

- 1- Un nouveau conservateur en chef à la Bibliothèque nationale Roland Auger
- 2- Le classement des notices sous les vedettes d'auteurs personnels abondamment édités Guy Dionne
- 3- Le livre québécois en Europe Louis Bélanger
- 4- L'ISBN à la Bibliothèque nationale du Québec Louise Tessier
- 5- L'ex-libris de la Bibliothèque nationale du Québec Yvon-André Lacroix
- 6- Le droit d'auteur Louise Tessier
- 7- Être de son temps Michèle Ouellette
- 8- Le centenaire du Club Saint-Denis Ernest Pallascio-Morin
- 9- Une délégation de Neuville-sur-Vanne à la Bibliothèque nationale du Québec Maurice DaSilva
- 10- Saint-Jean-Vianney et les coulées d'argile sensible Pierre Lépine

DIRECTION
Louis Bélanger

COMITÉ
Roland Auger
Yvon-André Lacroix
Jacques Lafontaine

PHOTOGRAPHIE
Jacques King
(Service de microphotographie)

COLLABORATEURS
Ernest Pallascio-Morin
Maurice Da Silva

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement n° 1503
Dépôt légal — 4^{ème} trimestre 1974
Bibliothèque nationale du Québec
CN ISSN 0045 —1967

Reproduction autorisée des textes non
copyright, sur demande et mention de
l'auteur et de la source. Les articles
publiés n'engagent que leurs auteurs.

LE BULLETIN DE LA BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DU QUÉBEC
est publié trimestriellement. Il est
distribué gratuitement à titre per-
sonnel. On peut se le procurer en
adressant sa demande à la:
Bibliothèque nationale du Québec
Service des publications
1700, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3K6, QUÉBEC.

LE CLASSEMENT DES NOTICES SOUS LES VEDETTES D'AUTEURS PERSONNELS ABONDAMMENT ÉDITÉS

Lors du dernier congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB), une séance de la Commission de catalogage était consacrée à l'étude des recommandations du Groupe de travail sur l'arrangement des notices sous le nom d'auteurs abondamment édités, résultat de trois années de travaux. Comme il s'agit d'un sujet très technique rarement abordé pendant les cours de bibliothéconomie, j'ai trouvé intéressant de consacrer un travail de maîtrise à en retracer le contexte historique et théorique. En l'absence d'une littérature assez abondante sur le sujet, il me restait à rechercher sinon des considérations théoriques du

moins une pratique constante dans les politiques suivies par les grandes institutions comme la Bibliothèque nationale de Paris (BN), le British Museum (BM) et la Library of Congress (NUC) des États-Unis dans le traitement de quatre auteurs abondamment édités: Cicéron, Benjamin Franklin, Lord Byron et Victor Hugo. Le présent article se limite à un exposé des principales conclusions de cette recherche, suivi d'un relevé rapide des règles de catalogage et de classement de fiches sur le sujet depuis Charles Cutter jusqu'aux Règles de catalogage anglo-américaines et enfin d'une présentation sommaire des recommandations du Groupe de travail.

CICÉRON

Dans le cas de Cicéron, seule la BN n'offre pas de cadre de classement au début mais on retrouve les subdivisions utilisées en tête des groupes d'oeuvres dans un index placé au début des notices. Au niveau des oeuvres complètes, il n'y a pas de divergences entre les trois répertoires sinon dans la désignation: Opera (BN); Works (BM); Collected works (NUC). Cependant, pour toutes les autres subdivisions, il n'y a plus aucune constante. Voici de nombreux exemples de divergences: dans BN, «Fragmenta» se retrouve au début du classement comme une subdivision majeure alors que dans BM et NUC, ils sont placés à la fin après les oeuvres individuelles. Les «Epistolae» sont dispersées comme oeuvres individuelles ou comme parties de groupements dans BN alors qu'elles sont regroupées en 3^e subdivision dans BM et en 4^e dans NUC. Les «Apocrypha» sont incluses dans «Opera» dans BN; dans BM, au contraire, elles sont groupées dans «Doubtful or Supposititious Works» et enfin dans NUC, sous «Spurious and Doubtful Works». BN et NUC s'accordent pour respecter la désignation de groupes d'oeuvres comme «Opera philosophica» et «Opera rhetorica» qui sont traditionnels dans l'histoire littéraire et dans l'histoire de l'édition. BM disperse ces groupes d'oeuvres dans l'ordre alphabétique des oeuvres individuelles après les «Orations». Enfin, les «Academica» sont un groupement distinct dans BN et BM et sont considérés comme une oeuvre individuelle, alors que dans NUC, on les retrouve dans les «Opera philosophica».

BENJAMIN FRANKLIN

Pour Benjamin Franklin, auteur et philosophe américain, il n'est pas étonnant de constater que seul NUC comporte un cadre de classement au début des notices et une explication au contenu des subdivisions. Au niveau des oeuvres complètes, il y a correspondance exacte des termes, sauf que BN utilise un terme français équivalent. Pour les oeuvres choisies, il y a divergence complète, tant au point de vue de la terminologie qu'à celui du contenu. BN exclut de ses Oeuvres choisies les recueils comportant le titre d'une oeuvre particulière comme par exemple *Experiments and observations on electricity, made at Philadelphia in America . . . to which are added letters and papers on philosophical subjects . . .*, et les place parmi les oeuvres individuelles. BM inclut ces recueils dans une subdivision équivalente: Smaller collections. Pour sa part, NUC n'a pas de groupement spécial pour les oeuvres choisies et elles se retrouvent dans le groupe «All other entries».

On retrouve le même manque d'uniformité au point de vue des extraits que BN, à son habitude, place en troisième position dans le classement, alors que BM les rejette à la fin des notices et NUC les regroupe parmi les «All other entries» selon le titre de la page de titre. Ensuite, BN énumère les autres oeuvres parmi lesquelles on décèle des subdivisions comme correspondance et «Life» qui comprend l'autobiographie. BM regroupe plutôt la correspondance sous «Letters» et prévoit la subdivision «Autobiography». Le classement retenu par NUC comporte le terme «Autobiography» et en plus deux groupements qui correspondent aux deux oeuvres principales de Franklin: Poor Richard's Almanack et Way to Wealth, sans doute à cause de l'abondance et la diversité des éditions et des traductions qu'elles ont connues.

LORD BYRON

Cette fois, dans le cas du poète anglais Byron, BM offre le cadre de classement le plus élaboré. Il comporte deux subdivisions spéciales: «Works edited, translated, or with contributions by Byron» et «Works with MS notes by Byron» qui, elles, ne sont pas ses oeuvres. Ce dernier groupe de notices nous semble assez curieux à première vue et relève bien plus de l'histoire littéraire que de la bibliographie. Nous pouvons imaginer qu'un spécialiste de Byron y trouverait l'occasion d'étudier les oeuvres qui ont influencé le poète. Cependant dans ce classement très détaillé, BM ne comporte pas de subdivision pour les oeuvres poétiques qui semblerait normale pour un poète, alors que NUC en prévoit une. BM les inclut dans «Works» ce qui signifie que ce ne sont pas toujours des oeuvres complètes qui se trouvent dans ce groupement. Dans BN, les recueils d'oeuvres poétiques sont placées plus naturellement parmi les Oeuvres choisies et extraits. Une subdivision commune à BN et à NUC, les «Letters and journals», semble être un groupement traditionnel dans l'histoire de l'édition; une telle pratique constitue donc une contrainte dans l'élaboration d'un cadre de classement.

VICTOR HUGO

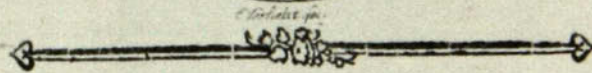
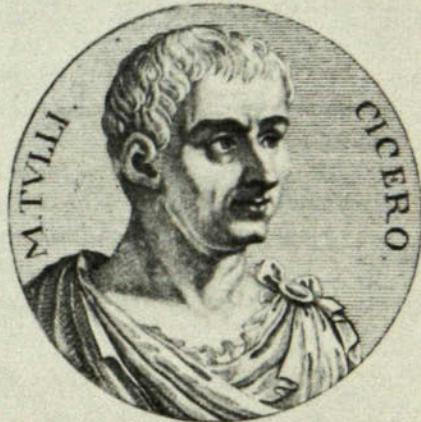
Enfin, pour Victor Hugo, BN a prévu le cadre le plus complet comme il fallait s'y attendre dans le cas d'un écrivain français d'une telle magnitude. Nous y retrouvons tous les genres littéraires qu'il a abordés, alors que BM ne retient que «Poems» et «Speeches» et que NUC subdivise les recueils consacrés à un genre littéraire particulier comme «Collected dramatic works». De plus, BN prévoit des subdivisions au niveau des oeuvres individuelles par genre littéraire à la différence de BM et NUC qui les regroupent dans un seul classement. Enfin, BN a prévu la catégorie «Varia» afin, semble-t-il, de rassembler les oeuvres impossibles à classer ailleurs.

M. TVLLII
CICERONIS
OPERA

QVAE SVPERSVNT
OMNIA

SECVNDVM OPTIMAS NOVISSIMASQVE
EDITIONES.

VOLV MEN PRIMVM.



MANNHEMII,

Cura & Sumptibus Societatis literatae

MDCCLXXXIII.

ET CHEZ VIDECOQ, LIBRAIRE,

PLACE SAINTE-GÉNÉVIÈVE, N. 6, PRÈS L'ÉCOLE-NE DROIT.

Oeuvres complètes de Cicéron. Paris, Videcocq 1873, V. 1.
(Photo Service de microphotographie)

REMARQUES GÉNÉRALES

Pour clore cette partie consacrée aux types de classement adoptés par les trois grandes bibliothèques, nous avons essayé de dégager un cadre de classement modèle dans chaque catalogue, à l'intérieur des différentes pratiques qu'on y retrouve. Un autre aspect nous a paru intéressant à comparer: l'explication du classement à l'intérieur du cadre général explicite ou implicite. Dans le cas de BN, il n'y a aucune précision d'indiquée au début des notices d'un auteur mais nous en avons retrouvé une explication générale dans l'introduction du premier volume. De son côté, BM n'explique jamais l'organisation interne des notices quoiqu'il est possible de la dégager en étudiant les cas où un titre a connu plusieurs éditions en plusieurs langues. NUC indique toujours comment sont ordonnées les notices à l'intérieur de ses cadres de classement, que ce soit dans le cadre lui-même ou sur des fiches-guides placées au début des séquences.

Enfin pour chaque catalogue nous avons cherché à déterminer un cadre-type valable d'un auteur à un autre. C'est BN qui présente la plus grande uniformité malgré les variations dans la terminologie adoptée.

1. Oeuvres (Oeuvres complètes; Opera)
2. Oeuvres choisies (Opera selecta)
3. Extraits et mélanges
4. Oeuvres individuelles

Les catégories 2 et 3 peuvent être combinées ou subdivisées selon le cas. Ensuite viennent les variations et les additions provoquées par la nature de l'oeuvre ou par l'existence de groupements traditionnels dans l'édition. Parmi les Oeuvres individuelles, nous retrouvons souvent des groupements de moindre importance: Lettres, Mémoires, Autobiographie. Le classement-type de BM ressemble à ceci:

1. Works
2. Smaller collections (Two or more works; Miscellaneous smaller collections)
3. Letters (Letters and Journals)
4. Single works
5. Selections
6. Appendix

Ici encore il y a beaucoup de variations dans la terminologie. Les autres subdivisions sont destinées plutôt à respecter la nature de l'oeuvre d'un auteur de même que les groupements traditionnels. Parmi les oeuvres individuelles se retrouvent aussi des subdivisions. Dans NUC, il ne se retrouve pas de classement-type à proprement parler, sauf au niveau des oeuvres complètes: *Collected works (Works)*. Toutes les autres subdivisions sont adaptées à chaque auteur ou bien reflètent des groupements traditionnels. Elles se retrouvent aussi parmi les oeuvres individuelles.

ABSENCE DE RÈGLES UNIFORMES

Face à toute la diversité rencontrée dans cette étude comparative, il aurait été vain de chercher à déterminer un cadre de classement uniforme. Non seulement n'y a-t-il pas d'uniformité d'un répertoire à l'autre, mais encore à l'intérieur de chaque catalogue le traitement varie d'un auteur à l'autre. Restait à consulter les codes de catalogage et de classement de fiches pour trouver des règles applicables à la plupart des situations. D'abord Charles Cutter offre une série de règles dans ses *Rules for a dictionary catalogue* et donne un exemple de cadre de classement dans l'optique d'un catalogue dictionnaire. Plus tard, en 1931, les *Règles pour le catalogue des imprimés* de la Vaticane comportent une section importante sur le classement des notices qui a connu une grande diffusion dans nos bibliothèques québécoises après la parution de la traduction française en 1950. Par la suite, ce sont les deux éditions des *A.L.A. rules for filing catalog cards* en 1942 et 1968 qui expliquent la façon de classer les oeuvres des auteurs abondamment édités. L'édition de 1968 est la plus importante parce qu'on y trouve l'aboutissement des principes formulés dans les *Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA)*.

Le RCAA fut le premier code de catalogage issu des principes énoncés par la Conférence de Paris de 1961 qui avait marqué l'acceptation des idées de Seymour Lubetzky sur les objectifs d'un catalogue. Il s'agit de relier et de regrouper entre elles les éditions et les traductions que la bibliothèque possède d'un ouvrage de même que tous les ouvrages d'un auteur. Nous pourrions considérer ce genre de regroupement comme un premier niveau d'organisation des notices, suffisant pour la plupart des auteurs. Cependant, dans le cas d'auteurs abondamment édités, il faut prévoir un second niveau en définissant les éléments d'un cadre de classement ainsi que les conditions de leur utilisation. C'est ce que le RCAA nous donne à la règle 107: Recueils d'éditions, etc. Il ne s'agit pas d'un cadre de classement comme tel mais plutôt d'éléments pouvant former un cadre.

ÉTUDE DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Dans la plupart des cadres proposés, il y a place pour beaucoup de latitude d'abord dans la décision d'adopter un classement spécial et ensuite dans l'utilisation de certains éléments de même que dans l'ordre de leur présentation. Formé en 1970, le Groupe de travail sur l'organisation des notices sous le nom d'auteurs abondamment édités a préparé quatre documents de travail distribués à quelques experts pour étude et discussion. Une dernière réunion tenue à Leipzig sous la présidence de M. Heinz Höhne a permis la rédaction des *Recommandations concernant l'arrangement des notices sous le nom d'auteurs abondamment édités* distribuées à Grenoble sous la forme d'un texte multigraphié. Respectant ainsi un des principes majeurs du projet de contrôle bibliographique universel, la tâche de déterminer qui est un auteur abondamment édité et d'établir un cadre de classement approprié est laissée à la bibliothèque nationale ou à l'agence nationale ou régionale de catalogage. En effet, celles-ci sont les mieux en mesure de juger de l'étendue et de la complexité

de l'oeuvre d'un auteur publié sur leur territoire. Le Groupe de travail propose donc que tous les éléments nécessaires à l'organisation des notices d'un auteur soient présents dans la notice bibliographique normalisée, ISBD (M), afin que toute bibliothèque qui le juge à propos puisse se constituer un cadre de classement.

Conscient de la réticence des rédacteurs de catalogues à délaisser l'ordre alphabétique strict, le Groupe de travail propose l'adoption de deux fichiers distincts, c'est-à-dire, deux ordres de classement, si la bibliothèque décide d'utiliser un cadre de classement spécial. Le fichier principal présente les oeuvres dans l'ordre des titres tels qu'ils apparaissent sur la page de titre tout en regroupant les différentes éditions d'une oeuvre, dans la langue originale comme dans les traductions, sous un titre uniforme. Le fichier additionnel, placé avant le fichier principal, regroupe les notices sous des titres collectifs normalisés:

Recueil

Oeuvres complètes ou
Recueils de moindre importance
Recueil, Textes choisis.

La présence de ces titres collectifs dans les notices publiées par les agences nationales de catalogage devrait permettre une uniformisation de la terminologie sur le plan international. Notre seul regret provient du fait que le Groupe de travail n'ait pu s'entendre sur la désignation des catégories littéraires qui est laissée à chaque agence de catalogage. Souhaitons que l'appel à la collaboration lancé par le Groupe de travail sera entendu et qu'une liste acceptable à tous sera bientôt trouvée.

Guy Dionne

LE LIVRE QUÉBÉCOIS EN EUROPE

Diverses villes européennes ont accueilli récemment une exposition du livre québécois. L'inauguration s'est faite aux Archives nationales de France, Hôtel de Rohan à Paris, sous la présidence du conseiller culturel de la délégation générale du Québec à Paris, monsieur Pierre de Grandpré, du directeur général des Archives nationales de France, monsieur Guy Duboscq et du conservateur en chef, monsieur Dury.

La tournée s'est poursuivie ensuite à Bruxelles, à la bibliothèque Royale Albert 1er. L'événement culturel a été placé sous le haut patronage du délégué général du Québec en Belgique, monsieur Jean Deschamps et du conservateur en chef de la bibliothèque, monsieur Martin Wittek. Lors du vernissage, monsieur Pierre de Grandpré a, de nouveau, présenté l'exposition.

Après un séjour de six semaines en sol belge, l'exposition est revenue en France.

Organisée conjointement par le ministère des Affaires culturelles et la Bibliothèque nationale du Québec, elle comptait 512 titres reflétant une image conforme de notre imprimé dont le premier ouvrage remonte à 1764.

Les volumes québécois représentaient chaque année d'édition. On les retrouvait en nombre proportionnel à la production pour l'époque donnée. De plus, ils avaient été choisis en raison de l'influence qu'ils avaient exercé sur la population d'alors.

Avec le rapprochement de la période contemporaine, l'éventail des publications s'ouvrait davantage mais l'analyse des oeuvres des romanciers, poètes, historiens et linguistes des siècles passés démontrait que les écrits de ces auteurs, quoique moins nombreux, avaient, par leurs qualités indéniables, contribué à façonner le Québec d'hier.

La sélection de cette rétrospective avait été effectuée par la Bibliothèque nationale du Québec à l'occasion de l'Année internationale du livre proclamée par la conférence générale de l'Unesco. Elle provenait presque exclusivement de sa collection de laurentiana.

Enfin, l'exposition s'accompagnait d'un catalogue décrivant chacun des ouvrages retenus.

Louis Bélanger



Monsieur Duboscq, directeur général des Archives de France et Monsieur Dury, conservateur en chef des Archives nationales de France, inaugurent l'Exposition du livre québécois à Paris. (Photo courtoisie de Monsieur J-Z-Léon Patenaude, du Conseil Supérieur du Livre)



Messieurs André Mignolet, conseiller du ministre de la Culture française, Jean-Pierre Grafé, ministre de la Culture française, Jacques Rancourt, responsable de l'exposition, Auguste Cockx, directeur du Centre national de Documentation scientifique et technique et Jean Deschamps, délégué général du Québec à Bruxelles.

(Photo courtoisie de Mademoiselle Denise Perron, du Service des Relations culturelles).

L'ISBN À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Depuis le mois de mars 1974, la Bibliothèque nationale du Québec assume la responsabilité de l'attribution des numéros ISBN auprès des ÉDITEURS FRANCOPHONES CANADIENS. Auparavant, cette responsabilité relevait du Conseil supérieur du livre, sous la direction générale de Monsieur J.-Z.-Léon Patenaude.

L'ISBN (International Standard Book Numbering) est un système international de numérotation normalisée par lequel chaque titre (et même chaque édition différente d'un même titre) se voit attribuer un numéro immuable.

AVANTAGES

Les avantages de ce système sont nombreux aussi bien pour les éditeurs et les libraires que pour les bibliothécaires. Mentionnons surtout qu'il permet d'identifier avec précision le titre et l'édition. Enfin, ce qui est le plus remarquable dans ce système, c'est son caractère normalisé et international: des numéros sont attribués à tous les livres; ils sont uniques, immuables et assignés selon certaines normes adoptées par les pays participants. Le jour où l'usage des moyens électroniques sera répandu, ce système deviendra obligatoire. Nous pouvons cependant insister sur le fait que, d'ores et déjà, il est éminemment utile.

SYSTÈME

Concrètement, un numéro ISBN se compose de quatre parties ou segments. Prenons l'exemple suivant du volume de Louis Beaudoin «La recherche au Canada français» publié aux Presses de l'Université de Montréal en 1968 portant le numéro:

ISBN 0-8405-0104-8

- 0 identifie l'Amérique du Nord
- 8405 identifie les Presses de l'Université de Montréal
- 0104 identifie «La recherche au Canada français»
- 8 indique le chiffre de contrôle

La première partie ou segment, ISBN 0, sert à l'identification géographique du lieu de publication. Dans l'exemple, le chiffre «0» précise le territoire nord-américain.

La deuxième est réservée à l'éditeur qui a publié le livre; ainsi l'identification spécifique des Presses de l'Université de Montréal est «8405».

La troisième s'applique au titre «La recherche au Canada français», soit «0104».

Enfin, la quatrième constitue un chiffre de contrôle qui permet la vérification automatique — par l'ordinateur — de l'exactitude de la signification et de l'ordre des chiffres qui constituent l'ISBN. Dans notre cas, le chiffre de contrôle est «8».

Ajoutons quelques remarques: un numéro différent est attribué à chaque édition différente, mais non aux réimpressions. Ainsi, une édition de luxe, une édition ordinaire et une édition de poche doivent toutes porter des numéros différents.

Dans le cas de coéditions, il faut noter que l'édition canadienne francophone doit porter un numéro d'ISBN différent de celui que portait l'édition étrangère.

COMMENT OBTENIR UN ISBN

Pour obtenir un ISBN, vous demandez à la Bibliothèque nationale du Québec qu'un numéro préfixe (i.e. la deuxième partie ou segment cité plus-haut) soit attribué à votre maison d'édition. La demande doit être faite à l'adresse suivante:

ISBN
Bibliothèque nationale du Québec
1700 rue Saint-Denis
Montréal (QUÉBEC)
H2X 3K6

Quant à la série de numéros qui seront attribués à chaque titre et à chaque édition (i.e. les troisième et quatrième parties ou segments cités plus-haut) la Bibliothèque nationale du Québec se charge, par retour du courrier, de vous faire parvenir une lettre préparée à votre nom et destinée à:

Mr Emery Koltay
International Standard Book
Numbering Agency
1180 Avenue of the Americas
New York 10036
N.Y. U.S.A.

qui vous retournera un catalogue, moyennant une somme minime, contenant une série de numéros que l'éditeur attribue à sa publication. L'éditeur doit ensuite indiquer pour chaque publication au verso de la page de titre le préfixe et le numéro de série formant l'ISBN.

CONCLUSION

Il faut bien constater que le système de numérotation normalisée internationale se veut des plus utilitaires. Que l'on songe seulement à la prolifération de toutes les nouvelles publications que l'on retrouve à travers le monde; il fallait une méthode d'identification et de gestion plus efficace. Le système de l'ISBN répond à ce besoin. Il permet à la bibliothéconomie et au commerce de l'édition de se mettre à l'heure de l'électronique. Nous encourageons donc les éditeurs i.e. toute personne, compagnie, société, association, groupe ou organisme de toute autre nature qui publie et édite un livre pour la vente ou la distribution gratuite de se prévaloir de son ISBN.

Louise Tessier

L'EX-LIBRIS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Selon le petit Larousse, un ex-libris est une vignette dessinée ou gravée que les bibliophiles collent au revers des reliures de leurs livres, et qui porte, imprimé ou manuscrit, leur nom ou leur devise. Si un ex-libris se définit assez rapidement, celui qui possède son propre ex-libris est cependant plus difficile à cerner. Il y a évidemment le bibliophile, qui porte à ses livres une attention parfois démesurée. À l'autre extrême, il y a tous ceux pour qui le livre ne représente pas d'abord une valeur intellectuelle mais un bon placement. Entre les deux, probablement un certain nombre de gens ordinaires. De manière générale, si l'on se fie à la collection d'ex-libris de la Bibliothèque nationale du Québec, on peut penser qu'un ex-libris est le fait d'une personne très cultivée et/ou relativement fortunée. C'est aussi, pour les institutions et les bibliothèques, une marque d'identification qui permet de limiter les vols involontaires. Pour les individus et les institutions qui en possèdent un, l'ex-libris se veut une représentation, une devise, un idéal, un symbole¹.

Lorsque la Bibliothèque Saint-Sulpice est devenue la Bibliothèque

¹ D'après M. Paul-André Fournier, collectionneur québécois chevronné, «les ex-libris canadiens, spécialement ceux du début de l'imprimerie au Canada (fin XVIII^e siècle) sont extrêmement rares, et ils sont relativement peu intéressants parce qu'un grand nombre d'entre eux représentent des armoiries de famille, ou ne sont que des étiquettes typographiques, sans attrait artistique». Voir à ce sujet la publication, à compte d'auteur et à tirage très limité, de Paul-André Fournier, *Ex-libris canadiens*. Présence du Québec au 14^e congrès international à Helsingør, Danemark, 1972. (36 pages comprenant 78 modèles d'ex-libris québécois et canadiens).

² Alain Manesson Mallet, *Description de l'univers, contenant les différents systèmes du monde, les cartes générales et particulières de la géographie ancienne et moderne, les plans et les profils des principales villes...* Franckfurt am Mayn, Johann Adam Jung, 1719. Tome 5, fig. 10, page 324. L'édition originale a été publiée en français à Paris, chez Thiery, en 1683.

³ *Ibid.*, 322-338.

nationale du Québec, le conservateur, M. Georges Cartier, a jugé opportun, dans cette optique, de changer l'ex-libris des Sulpiciens par un autre qui symbolise à la fois les aspirations de l'institution et des Québécois, aspirations que le Gouvernement du Québec a pour mission de développer. En janvier 1968, le modèle très esthétique que l'on trouve ci-contre a été retenu: c'est une gravure, non signée, de la ville de Québec à la fin du XVII^e siècle. Elle a été tirée de la deuxième édition allemande du livre de Alain Manesson Mallet intitulé *Description de l'univers contenant...*² Dans quelques pages du même livre, Mallet décrit le Canada et s'inspire, pour ce faire, de Nicolas Denys et de Hennepin³.

Yvon-André Lacroix



Ex-libris de la Bibliothèque nationale du Québec.
(Photo Service de microphotographie)

LE DROIT D'AUTEUR

DÉFINITION

Ce que l'on doit entendre par «droit d'auteur» désigne, selon les termes de la loi S.R.C. 1970, chapitre C-30, «le droit exclusif de produire ou de reproduire une oeuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, d'exécuter, ou de représenter, ou s'il s'agit d'une conférence, de débiter, en public, et si l'oeuvre n'est pas publiée, de publier l'oeuvre ou une partie importante de celle-ci».

DÉTENTEUR DU DROIT D'AUTEUR

L'auteur d'une oeuvre est en fait le premier titulaire du droit d'auteur de sa création. La durée de possession de celui-ci comprend la vie de l'auteur et une période de cinquante ans après sa mort.

OBTENTION DU DROIT D'AUTEUR

Il convient de préciser que tout auteur d'une oeuvre originale de nature littéraire, dramatique, musicale ou artistique détient automatiquement son droit d'auteur au Canada. Les auteurs bénéficient de la jouissance et de l'exercice des droits prévus au terme de la loi sur le droit d'auteur sans enregistrement et sans être soumis à aucune formalité conformément aux dispositions de la Convention internationale de Berne.

Malgré cette protection automatique, il est toutefois recommandé d'enregistrer légalement son droit d'auteur auprès des autorités responsables, en l'occurrence le Commissaire des brevets à Ottawa.

Les formalités consistent à remplir les documents conçus à cet effet: le formulaire I, s'il s'agit d'une demande d'enregistrement du droit d'auteur sur une oeuvre publiée ou le formulaire K, s'il s'agit d'une demande d'enregis-

trement du droit d'auteur sur une oeuvre non publiée et enfin, l'acquittement d'une taxe statutaire de \$3.00.

Ainsi, cette inscription constitue une preuve que l'oeuvre fait l'objet d'un droit d'auteur et que la personne portée à l'enregistrement en est le titulaire.

PROTECTION ACQUISE

Tout citoyen canadien qui acquiert la protection du droit d'auteur au Canada se trouve automatiquement protégé dans tous les pays du Commonwealth et dans la plupart des pays européens en vertu des dispositions de la Convention de Berne.

Depuis 1962, le Canada fait partie de la Convention Universelle sur le Droit d'Auteur qui accorde automatiquement la protection aux oeuvres non publiées sans avis ou autres formalités. De plus, les oeuvres publiées par des ressortissants de tout État contractant peuvent aussi jouir de cette protection aux États-Unis d'Amérique et dans les autres pays qui font partie de ladite convention à condition que toutes copies de l'oeuvre publiée portent le symbole © accompagné du nom du titulaire du droit d'auteur et de l'indication de l'année de la première publication.

Exemple: ©Pierre Lebon 1974

INTERPRÉTATION

La loi canadienne entend ainsi protéger toute «oeuvre» «comprenant le titre de l'oeuvre lorsque ce titre est original et distinctif». «Toute oeuvre littéraire, dramatique, musicale et artistique originale» qui comprend alors «toutes les productions originales du domaine littéraire, scientifique et artistique, quel qu'en soit le mode ou la forme d'expression, telles que les livres, brochures et autres écrits, les conférences, les oeuvres dramatiques ou dramatico-musicales, les oeuvres ou compositions musicales avec ou sans paroles, les illustrations, croquis et ouvrages plastiques relatifs à la géographie, à la topographie, à l'architecture ou aux sciences». Parmi les oeuvres littéraires, elle entre aussi «les cartes géo-

graphiques et marines, les plans, tableaux et compilations». Comme recueil, elle désigne «les encyclopédies, dictionnaires, annuaires ou oeuvres analogues, les journaux, revues, magazines ou autres publications périodiques, et toute oeuvre composée, en parties distinctes, par différents auteurs ou dans laquelle sont incorporées des oeuvres ou parties d'oeuvres d'auteurs différents.»

Il n'y a finalement que peu de choses qui ne puissent être protégées par un droit d'auteur!

VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR

La violation du droit d'auteur se produit lorsque «quiconque, sans le consentement du titulaire du droit, exécute un acte qu'en vertu de la loi seul le titulaire a la faculté d'exécuter.» Nous ne passerons pas en détail tous les cas qui peuvent être des violations du droit d'auteur: le texte de loi est assez explicite sur le sujet.

Cependant, un phénomène de notre technologie avancée pourrait causer des cas de violation de droit d'auteur: il s'agit de la photocopie. Si, par exemple, il est prouvé que la reproduction crée une concurrence à l'oeuvre originale, la loi sur les droits d'auteur pourrait s'appliquer automatiquement. Il n'est pas de notre ressort de juger des cas de photocopies mais plutôt de vous sensibiliser à ce phénomène. Si un auteur se sent lésé dans ses droits, il doit avoir recours à un juriste spécialisé dans ce domaine. La Société Canadienne-Française de Protection du Droit d'Auteur peut justement agir comme organisme de consultation relativement aux questions de droit d'auteur du public en général et, en particulier, auprès d'auteurs, d'écrivains et de libraires.

Un autre de ses buts est de représenter et défendre les intérêts d'auteurs, d'écrivains, d'éditeurs et de libraires auprès d'organismes gouvernementaux et autres intéressés aux questions de droit d'auteur.

CONCLUSION

La question du droit d'auteur n'est pas chose simple, elle peut causer des problèmes épineux. Il est bon que l'on prenne connaissance de la loi canadienne sur le sujet, sur différentes informations émises par la Société Canadienne-Française de Protection du Droit d'Auteur de même que sur certaines autres publications telles que celle de Jacques Boncompain⁴ et celle de l'Unesco⁵. Ce qu'il faut retenir de cet exposé, c'est que l'on devrait arriver à la fois à servir l'intérêt collectif et la propriété des créateurs. Une meilleure compréhension de la loi favoriserait une meilleure utilisation.

Louise Tessier

⁴ BONCOMPAIN, Jacques. *Le droit d'auteur au Canada*. Montréal, Cercle du livre de France, 1971. 406 p.

⁵ UNESCO. *Actes de la Conférence de révision de la Convention universelle sur le droit d'auteur*. Maison de l'Unesco, Paris, 5-24 juillet 1971. Paris, Unesco, 1973. 324 p.

ÊTRE DE SON TEMPS

«Le seul magazine au Canada dédié à tous les niveaux de l'enseignement» s'est doté du moyen de conservation le plus efficace à ce jour: la microforme, qui lui assure une longévité remarquable, pouvant aller jusqu'à cinq siècles. Avec l'aimable collaboration de M. Albert Gervais, directeur du «Magister», le Service de microphotographie de la Bibliothèque nationale du Québec a réalisé un microfilm 35mm contenant la collection complète de ce journal, depuis son premier numéro, datant d'octobre 1965, jusqu'à décembre 1973 inclusivement. Bien entendu, on ne s'arrêtera pas en si bon chemin et les années subséquentes de cette publication auront droit, elles aussi, au même traitement. Ainsi, cet organe destiné au corps professoral trouve une nouvelle façon de servir ses lecteurs, en devenant rétrospectivement disponible sous une forme des plus modernes, bien faite pour s'accorder au renouveau que connaît le domaine de l'enseignement.

Michèle Ouellette

NOUVEAU

La collection



est maintenant disponible

- Collection complète
- Microfilm 35mm
- Prix modique
- Facilité d'entreposage
- Microfilmage annuel

• Disponibilité de la documentation en s'adressant à la

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
Service de la microphotographie
1700, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3K6

(Photo Service de microphotographie)

LE CENTENAIRE DU CLUB SAINT-DENIS

Il y a cent ans, le docteur Jean-Philippe Rottot, éminent médecin de Montréal, revenant de faire la tournée de ses malades, s'arrêta devant la maison portant le numéro 48 de la rue Saint-Denis. Depuis longtemps, il songeait à grouper des amis, professionnels, hommes d'affaires, négociants, dans le but d'établir un club qui aurait été, pour les Canadiens français, quelque chose ressemblant au Saint-Jame's Club. Ce dernier accueillait depuis 1857 déjà toute la «gentry»* de Montréal à cette époque.

* gentilhommérie

Homme d'action, il passa l'idée à des amis et connaissances. On peut croire que les membres qui se trouvaient autour de lui, lors de l'incorporation du Club, en 1881, avaient été dans le secret dès le début. On désigna tout d'abord ce Club sous le nom de «Cercle de l'Union». La maison, située au numéro 48, rue Saint-Denis, était «plantée» sur la terre de Joseph Papineau, le père du tribun Louis-Joseph qui devait en hériter un peu plus tard. Cette maison fut le premier siège du Club Saint-Denis. Mais elle connut de nombreux propriétaires par la suite. Les Archives municipales nous apprennent qu'elle se trouvait au cadastre 172. Maintenant, c'est l'hôpital Saint-Luc qui s'élève sur l'ancienne terre des Papineau.

Dès 1901, les membres se trouvent déjà à l'étroit au 48 de la rue Saint-Denis. Le conseil d'administration décide de louer la magnifique demeure de M. Misaël Fortier, située à l'angle des rues Sherbrooke et Laval. On commence par louer cette maison. M. Fortier est membre du Club. Les arrangements se font à l'amiable. Mais en 1910, le Club achète la maison de M. Fortier. Il faut admettre qu'il existe un problème lorsqu'il s'agit de convertir une maison privée en un Club dont l'histoire (*on ne s'en doutait pas alors*) devait s'écrire, au jour le jour, par les hommes qui eurent à cœur d'en faire ce qu'il est devenu aujourd'hui.

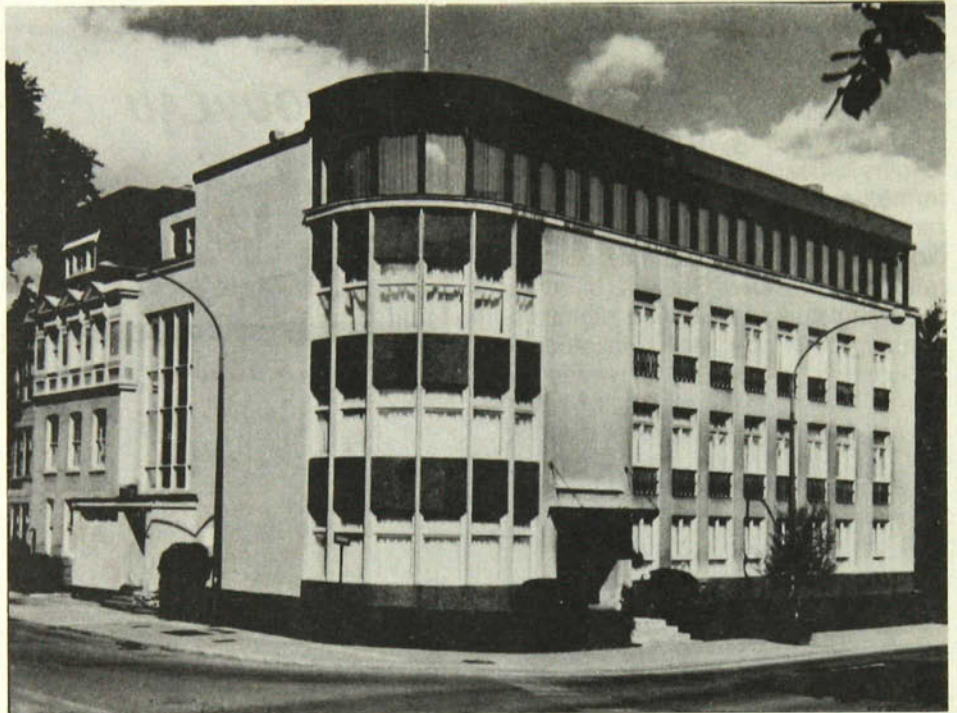
Fondé sous le signe de l'amitié, le Club Saint-Denis ne devait jamais renoncer à sa devise «AMICE» ** laquelle fut retenue de préférence à quatre autres suggérées à ce moment-là. L'histoire du Club Saint-Denis a été écrite — à la vérité — par les hommes qui l'ont vécue. Ces longues années devaient affermir les meilleures relations qui soient entre gentilshommes qui menaient Montréal vers son destin, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Le conseil d'administration se réunissait, vers la fin de l'année 1973, aux fins de discuter des moyens à prendre en vue de la célébration du centenaire du Club Saint-Denis. Il est apparu que l'idée d'en écrire l'histoire s'avérait plausible parmi plusieurs autres. Les membres actuels apprendraient comment l'idée du docteur Jean-Philippe Rottot devait faire son chemin, les aventures sérieuses vécues par les anciens, les actes de courage qui se sont multipliés pour la survie du Club à travers ces cent années, les transformations de l'immeuble (en 1958 et en 1967), la continuation des services, même au beau milieu des *chantiers* pourrait-on dire, la poursuite de l'idéal par les successeurs du docteur Rottot. Puis les coups durs subis par le Club et aussi ses membres: le krach de 1929; les deux guerres mondiales.

En lisant cette histoire, les membres auront une meilleure vue d'ensemble, connaîtront davantage, si c'est possible, les anciens présidents et le rôle efficace qu'ils ont joué depuis tant d'années. Ils pourront aussi apprécier, à leurs mérites, toutes les décisions prises par les conseils d'administration successifs qui ont oeuvré non seulement pour le bien du Club et de ses membres, mais tout autant pour que le nom du Club Saint-Denis tint une place à sa propre dimension dans l'histoire de la métropole.

Il aura fallu plusieurs mois de recherches pour inventorier les archives du Club. Il faut dire que les Archives municipales nous ont ouvert leurs dossiers.

** Amicalement



Le Club Saint-Denis
(Photo Graetz Bros.)

Ajoutons que le narrateur a souvent eu recours aux bons offices de la Bibliothèque nationale du Québec qui, avec l'autorisation de M. Roland Auger, permettait des «fouilles» importantes dans ses documents, de même que l'utilisation de la vaste expérience de mademoiselle Yvette Trépanier sans l'aide de laquelle plusieurs points fussent demeurés obscurs, ou, à tout le moins, dans une plus faible lumière. La Bibliothèque nationale du Québec, en rendant de tels services aux auteurs en général, et à celui-ci en particulier, poursuit une tâche que l'on se doit d'apprécier. Ce ne sont pas de simples remerciements qui peuvent dire la somme intéressante et indispensable d'information, de renseignements, qu'elle est appelée à faire connaître au public. Il eut été fort indélicat de l'oublier.

Il y a eu aussi l'équipe du bureau d'administration du Club Saint-Denis, en particulier mademoiselle Angéline Brassard et M. Charles Keller, directeur général, qui n'ont cessé d'apporter au narrateur une bonne part de la documentation essentielle. Sans cette aide, une «histoire» du Club Saint-Denis serait encore à naître.

Face à la tâche de raconter une telle histoire, le narrateur, dont plus de la moitié de la carrière s'est réalisée dans le journalisme, a tenté de voir le quotidien d'un Club dont la renommée dépasse aujourd'hui nos frontières. Il est parti à la recherche des hommes qui l'ont bâti de leurs mains. Il les a fort heureusement trouvés. Ils sont là, dans ces pages bien modestes, mais ce sont eux qui ont participé à la vie sociale, économique, culturelle, de cette vaste cité qui, en 1874, comptait une population à moitié française et à moitié anglaise, s'éclairait au gaz, et dont les transports en commun, et cela jusqu'en 1889, étaient encore à traction animale.

Le livre du centenaire du Club Saint-Denis est amplement illustré.***

Ernest Pallascio-Morin

ERNEST PALLASCIO-MORIN est Commissaire aux langues pour le Québec, ministère de l'Éducation. Il est docteur ès lettres (honoris causa) de l'université Laval, de Québec.

*** Publié sous la supervision des Éditions du Jour. Hors commerce.

UNE DÉLÉGATION DE NEUVILLE-SUR-VANNE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

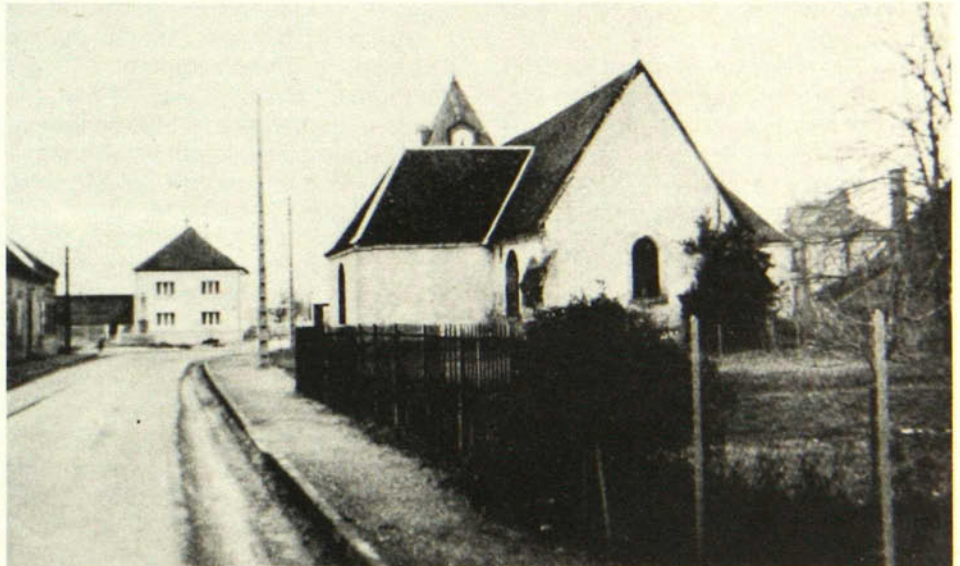
Le mardi, 21 mai 1974, une délégation de cette commune française, qui a vu naître Paul Chomedey de Maisonneuve, visitait le siège social de la Bibliothèque nationale du Québec, au 1700, rue Saint-Denis, à Montréal. Elle comptait: monsieur Jean RABY, maire de cette localité et président du Comité Chomedey-de-Maisonneuve, de France, monsieur Jacques COUSIN, secrétaire général de ce même comité et madame, monsieur Marcel RABY, fils aîné du maire et membre du comité précité. Ces visiteurs étaient à Montréal pour marquer surtout deux événements: le 332^e anniversaire de la fondation de Ville-Marie, célébré le dimanche, 19 mai, à l'Église Notre-Dame, sur la Place d'Armes et dans les jardins du Vieux Séminaire, et le jumelage de la ville de Pointe-aux-Trembles avec Neuville-sur-Vanne, réalisé le 24 mai dernier.

Durant leur séjour ici, les invités de la Société historique de Montréal conquirent des jours chargés: visite de l'Hôtel-Dieu et des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, visite de l'historique maison Saint-Gabriel et des Religieuses de la congrégation de Notre-Dame, rencontre avec le maire de Montréal, Me Jean DRAPEAU, réunion avec les membres de la Société historique de Montréal, entre plusieurs autres activités et visites des sites remarquables de notre métropole.

Nous tenions aussi à conduire nos hôtes au siège social de la B.N.Q., comme je le disais précédemment. C'est l'un des hauts-lieux de la culture québécoise, la Société historique de Montréal y a déposé ses collections de livres, manuscrits et documents, en 1970, et depuis deux ans, notre société y tient ses réunions mensuelles, renouant ainsi avec une tradition qui remonte aux années 1916-17, comme en fait foi une lettre adressée par Aegidius Fauteux, conservateur, à Victor Morin, de la Société historique de Montréal, le 25 avril 1916. Cela nous ramène presque à l'ouverture de la Bibliothèque Saint-Sulpice par les Sulpiciens, en 1915.



Maison natale du Sieur Chomedey de Maisonneuve, en arrière-plan.
(Photo Jacques Cousin)



Église de Neuville-sur-Vanne.
(Photo Jacques Cousin)

chef par intérim, retenu à la maison par la maladie, avait tenu à s'excuser de son absence. Après quelques échanges sur les coordonnées de chacun et une rapide revue de l'histoire de la B.N.Q. et des divers services qu'elle offre au public, nous parcourons l'édifice. Nos visiteurs soulignent la richesse des matériaux employés

Nous fûmes chaleureusement accueillis par trois officiers de la B.N.Q.: madame Colette FORTIER, responsable des manifestations culturelles, madame Lise CÔTÉ, coordonnateur des services au public, et monsieur Louis BÉLANGER, responsable du service des publications. Monsieur Roland AUGER, conservateur-en-

dans cette construction: le marbre et le bronze y sont abondants, le lam-padaire du hall d'entrée prend dans ce décor tout son relief, les verrières représentant la religion, les sciences et les arts sont exécutés avec maîtrise. Le médaillon d'Aegidius FAUTEUX, premier conservateur de la bibliothèque et ex-président de la Société historique de Montréal, retient notre attention: il fut offert par notre Société, le 25 février 1948, pour rendre hommage à l'un des siens.

Nous avons grimpé au Département de la réserve et feuilleté quelques vieux livres concernant les origines de la Nouvelle-France, de même que les premiers imprimés québécois.

Nos visiteurs se sont attardés ici: ils pensaient sans doute à l'idéal et à l'aventure qui avaient marqué leurs ancêtres, pour quitter une France policée et se perdre dans une nature rude, au milieu de nations frustes. Nous avons arpenté la salle de travail: quelques lecteurs poursuivaient leur recherche, malgré cette chaude journée de juin, dans cette oasis de fraîcheur et de paix. Nous sommes descendus à la salle Saint-Sulpice, pour montrer à nos hôtes que c'est là que se tiennent nos réunions de travail, les derniers lundis du mois, et à la salle des artistes, lieu des délibérations de notre Conseil.

Enfin, nous avons bu le cidre de la fraternité et signé le livre d'or de la B.N.Q. Une journée mémorable pour tous.

Maurice da Silva

MAURICE DA SILVA est professeur de philosophie au Cegep Ahuntsic, premier vice-président de la Société historique de Montréal et président du Comité Chomedey-de-Maisonneuve, de Montréal.

SAINT-JEAN-VIANNEY ET LES COULÉES D'ARGILE SENSIBLE

UN FERMIER S'INQUIÈTE

Vers le milieu du mois d'avril 1971, Monsieur Pitre Blackburn, fermier de Saint-Jean-Vianney, n'est pas heureux: une partie de sa terre, une tranche de 700 pieds de longueur sur 200 pieds de largeur, vient de s'affaisser; depuis la construction du pont enjambant la Rivière Petit-Bras, au cours de laquelle il a fallu détourner un ruisseau, ce phénomène n'est pas rare.

Monsieur Blackburn a demandé à Monsieur Oscar Lamarre, ingénieur et délégué des autorités municipales, de passer de nouveau chez lui pour étudier la situation du sol. Mais, dans ce pays où les éboulements font partie du paysage, qui croirait que la situation représente un danger imminent pour le village de Saint-Jean-Vianney.

LA SOIRÉE DU 4 MAI 1971

En cette soirée du 4 mai 1971, à Saint-Jean-Vianney comme ailleurs au Québec, on regarde, à la télévision, la première partie des finales du hockey entre les Blacks Hawks de Chicago et les Canadiens de Montréal: parce que la partie sera longue et qu'ils veilleront tard — le but vainqueur ne sera compté qu'en 2ème prolongation — plusieurs résidents

échapperont au désastre qui les guette.

Vers 22.50 heures, une partie du village s'effondre entraînant la mort de plusieurs personnes: les survivants évacuent immédiatement leurs demeures, et en quelques minutes d'autres glissements emportent maisons, automobiles, camions, garages, et détruisent les services d'électricité et d'aqueduc.

LES COULÉES D'ARGILE SENSIBLE

Trois ans avant ce désastre, le géologue Jean-Yves Chagnon avait publié dans la revue *Le naturaliste canadien*, un article sur les glissements de terrain où l'on pouvait y lire, entre autres, les observations suivantes:

«Les dimensions des glissements sont variables; la plupart sont petits, mais quelques-uns sont énormes... Le plus gros glissement observé est à St-Jean-Vianney, en bordure du Saguenay. Il couvre une surface de 27 millions de verges carrées (8 milles carrés). Pour une profondeur moyenne de 30 pieds, le volume déplacé serait d'environ 270,000,000 de verges cubes... Des déterminations au 14C sur du matériel organique enfoui

lors de la coulée donnent des dates variant de 1390 A.D. à 1530 A.D.»⁶

Cet article de Monsieur Chagnon n'avait pas bouleversé la vie des habitants de St-Jean-Vianney; ces phénomènes ne sont pas particuliers à cette région; au contraire, les coulées d'argile et les affaissements sont très fréquents au Québec:

«On peut estimer que plus de 100 glissements de faible et de moyenne importance se produisent chaque année dans des dépôts argileux du Québec, mais heureusement peu de ces glissements se produisent dans des zones habitées et sont suivis de coulées d'argile».⁷

⁶ *Le naturaliste canadien*, vol. 95, 1968, p. 1332.

⁷ Québec (Prov.). Ministère des richesses naturelles. *Les glissements de terrain au Québec*; 1972; p. 17

LISTE DES GLISSEMENTS LES PLUS CONNUS

1894	Saint-Alban	4 morts
1908	Notre-Dame-de-la-Salette	33 morts
1955	Nicolet	3 morts
1962	Toulousteuc	8 morts
1963	Saint-Joachim-de-Tourelle	4 morts
1971	Saint-Jean-Vianney	31 morts

LES CARTES DU GLISSEMENT DE SAINT-JEAN-VIANNEY

Quatre mois après la tragédie de St-Jean-Vianney, des cartes aux échelles de 1:2,500^e et 1:5,000^e étaient disponibles. «Les opérations cartographiques... ont été entreprises au lendemain même du sinistre. C'est ainsi qu'un survol aérien a permis d'obtenir des photographies conventionnelles en noir et blanc aux échelles du 1: 10,000^e et du 1: 20,000^e ainsi que des photos à l'infrarouge au 1: 2,400^e, 1: 4,800^e, 1: 10,000^e et 1: 20,000^e... Cette technique particulière qu'est la photographie à l'infrarouge permet de différencier plus subtilement les couches humides du terrain et de repérer plus facilement le réseau d'infiltration».⁸

Les parties des cartes qui illustrent notre article sont tirées des cartes à l'échelle du 1: 5,000^e et l'équidistance des courbes de niveau est de 5 pieds.

POUR PRÉVENIR LES DÉSASTRES: UNE CARTE GÉOMORPHOLOGIQUE

La meilleure façon de prévenir les désastres serait de connaître la structure du sol de tous les endroits habités du Québec: la confection d'une carte géomorphologique pour toutes ces régions permettrait, notamment, d'évaluer ces risques.

L'Office de Planification et de Développement du Québec est sur la voie de cette réalisation:

«Un projet pilote, actuellement, en réalisation dans l'Outaouais, permet-

⁸ Yves Tessier, dans *Cartologica: bulletin trimestriel d'information cartologique*, no 13, sept. 1971 (diffusion restreinte).



Saint-Jean-Vianney, avant le glissement de terrain, en 1969.
(Photo Service de microphotographie)



Saint-Jean-Vianney, après l'événement tragique, en 1971.
(Photo Service de microphotographie)

tra au Québec de disposer à l'automne de trois nouvelles cartes géomorphologiques au 50,000^e... L'utilité de la carte géomorphologique a été largement démontrée dans d'autres pays comme la France. En effet, elle facilite tout travail d'aménagement du territoire en indiquant les zones de glissement de terrain actuelles et futures et en déterminent les dépôts d'argile et de sable ainsi que leur extension...⁹

On ne sait pas encore ce qu'il adviendra lorsque cette carte sera ter-

⁹ *Développement Québec: revue mensuelle de l'O.P.D.Q.*, vol. 1, no 9, août 1974, p. 3.

minée pour tout le Québec: les Gouvernements se donneront-ils autant de peine à déménager les villages jugés dangereux qu'ils s'en donnent actuellement pour relocaliser les agglomérations marginales de la Gaspésie? La carte incitera-t-elle la population à plus de prudence? Au lendemain du désastre de St-Jean-Vianney, un habitant du village n'a-t-il pas déclaré: «Tout le monde sait depuis longtemps que ce plateau est fait d'anciens marécages desséchés. On aurait dû écouter les vieux qui nous avaient prévenus de ne pas s'y bâtir».

Pierre Lépine

PUBLICATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC



Les Ouvrages de référence du Québec

Introduction bibliographique aux principaux ouvrages de consultation du Québec dans toutes disciplines.

Comporte 609 notices bibliographiques avec annotations établies d'après l'examen des documents mêmes. Index des auteurs et des titres. Mises à jour prévues tous les deux ans. 189 p. \$4.50.

En vente exclusivement chez

l'Éditeur officiel du Québec

Hôtel du Gouvernement, Québec, G1A 1G5



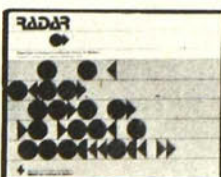
Bibliographie du Québec

Bibliographie courante des publications québécoises ou relatives au Québec. Publiée trimestriellement depuis le mois d'avril 1969, et mensuellement depuis le mois d'avril 1972. De plus, une rétrospective de l'année 1968, de même que les index cumulatifs pour les années 1968/69, 1970, 1971, 1972 et 1973 ont déjà paru. Présentement elle est distribuée gratuitement aux bibliothèques, aux maisons d'édition, aux libraires, ainsi qu'à toute association ou institution qui en fait la demande par écrit à la Bibliothèque nationale du Québec.



Collection Jacques Mordret

Catalogue d'une collection privée acquise par la Bibliothèque nationale d'un Français devenu, depuis plusieurs années, Québécois d'adoption, et constituant le premier d'une série de bibliographies, sur divers sujets, que la bibliothèque a l'intention de publier. Ce catalogue présente des ouvrages rares, des manuscrits, dont le plus ancien remonte à 1316, et de nombreux documents sur la période de la Révolution française. Cette publication, à tirage limité, est distribuée aux bibliothèques nationales à travers le monde, aux principales bibliothèques du Québec et du Canada ainsi qu'à certaines bibliothèques universitaires françaises.



Répertoire analytique d'articles de revues du Québec (RADAR)

Répertoire s'avérant une synthèse du Québec, RADAR dépouille et analyse tous les articles de cent trente revues choisies selon leur intérêt d'utilisation reconnu par tous les chercheurs. Le choix de ces revues dont la liste est constamment mise à jour par un comité formé de spécialistes s'est effectué en tentant de toucher tous les aspects intéressant tout autant la collectivité québécoise qu'un vaste public international. C'est une publication bimestrielle dont le dernier des six numéros constitue une refonte annuelle. Le prix de l'abonnement annuel est de \$75.00

Pour toute correspondance relative aux abonnements, écrire à:

RADAR, Case postale 2447, Québec G1K 7R4, QUÉBEC.



Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec

Si vous désirez recevoir gratuitement notre bulletin à titre personnel, nous nous ferons un plaisir d'inscrire votre nom sur notre liste permanente d'envoi. Veuillez adresser votre commande à:

Bibliothèque nationale du Québec

Service des publications

1700, rue Saint-Denis

Montréal H2X 3K6, QUÉBEC.
